



**SYMALIM**  
**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT**  
**ET LA GESTION DE L'ILE DE MIRIBEL JONAGE**

\*\*\*\*\*

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**COMITE SYNDICAL**  
**SEANCE DU 03 FEVRIER 2022**

**N° : 2022-26**  
**OBJET : Mandat n° 2231- Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024**  
**– L'atol'**

\*\*\*\*\*

Date de la convocation : **Jeudi 27 janvier 2022**

Secrétaire de Séance : **M. GAITET**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mille vingt-deux, le trois du mois de février, les membres du Comité Syndical du SYMALIM (syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion de l'île de Miribel-Jonage) se sont réunis.** Cette réunion a eu lieu au Palais du Travail – 9 Place Lazare Goujon 69100 Villeurbanne (salle des conférences)

<b>Nombre de délégué-e-s</b> : 30	<b>Présent-e-s</b> : 15	<b>en droits de vote</b>	: 53.5
<b>Nombre de droits de vote</b> : 105	<b>Pouvoirs</b> : 6	<b>en droits de vote</b>	: 19
	<b>Votant-e-s</b> : 21	<b>en droits de vote</b>	: 72.5

**Liste des présent-e-s :**

**nombre de votes /délégué-e**

METROPOLE DE LYON	M. ATHANAZE	5
	M. BENZEGHIBA	5
	MME CREUZE	5
	MME DEHAN	5
	MME EL FALOSSI	5
	M. GOMEZ	5
	MME GROSERRIN	5
	M. QUINIOU	5 + 1.5
	M. RAY	5 + 5.5
	MME REVEYRAND	5 + 5
CONSEIL DEPARTEMENTAL AIN	M. SELLES	5
	M. VIEIRA	5 + 5 + 1
	M. GAITET	4 + 1
CCMP	M. GIRARD	1,5
	MME TERRIER	1,5
LYON	M. CHAPUIS	5,5

VILLEURBANNE	MME TOMIC	
	M. BRISSARD	4
	M. VERMEULIN	4
DÉCINES-CHARPIEU	<del>MME FAUTRA</del>	<del>3</del>
	M. ALLOIN (SUPPLEANT)	3
MEYZIEU	M. QUINIOU	3
VAULX-EN-VELIN	M. FISCHER	3
JONAGE	<del>M. BARGE</del>	<del>2</del>
MIRIBEL	M. LADOUCE	2
BEYNOST	<del>M. MANCINI</del>	<del>1</del>
JONS	<del>MME LE GREN</del>	<del>1</del>
NEYRON	M. BRIERE	1
NIÉVROZ	M. THIEBAUT	1
SAINT-MAURICE-DE-BEYNOST	<del>M. GOUBET</del>	<del>1</del>
THIL	MME POMMAZ	1

**Ont donné pouvoir:-**

Mme Creuze à M. Vieira  
M. Benzeghiba à Mme Reveyrand  
M. Goubet à M. Gaitet  
Mme Le Gren à M. Vieira  
Mme Terrier à M. Quiniou  
M. Chapuis à M. Ray

\*\*\*\*\*

Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président expose,

L'opération prévue dans ce mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée à la SPL Ségapal concerne la réalisation à L'atol', en lien avec le Pôle France Aviron, d'aménagements permettant d'être référencé Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques dans le cadre des JO Paris 2024.

Les travaux prévus dans ce mandat concernent la remise à niveau des installations sportives dédiées à la pratique de l'aviron à un niveau national et international.

La réalisation de cette opération est conditionnée à l'obtention de cofinancements à hauteur de 80 %. Si les cofinancements ne sont pas obtenus, le Symalim se réserve le droit d'annuler les travaux et donc d'annuler la présente convention.

L'enveloppe financière prévisionnelle est de 1 439 410 € TTC.

Ce mandat est compris dans l'autorisation de programme n° 2210 « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 – L'atol' ».

Vu l'exposé du 1<sup>er</sup> Vice-Président,  
Et après en avoir délibéré à l'unanimité,  
Le Comité Syndical :

- **APPROUVE** le mandat n°2231 « Centre de préparation aux jeux olympiques et paralympiques 2024 – L'atol' » d'un montant de 1 439 410 € TTC ;
- **AUTORISE** madame la Présidente à signer la convention de mandat telle qu'annexée ;
- **DIT** que cette dépense sera affectée à l'autorisation de programme n°2210 et imputée au Budget principal du Symalim – section d'investissement ;

- **AUTORISE** madame la Présidente à solliciter les subventions auprès de tous cofinanciers potentiels et à signer tous documents afférents.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

La Présidente  
Catherine CREUZE

